

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

N° D005_2025 Location de terrain nu à la Créto

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 janvier 2025.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, WIART Florine, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (3) : PINGET Denis, pouvoir à Franck MARTIGNIERE
PODEVIN Christian pouvoir à Bruno GILLET
VIOLLAZ Emilie pouvoir à Florine WIART

Votants (19)

Monsieur le Maire informe que l'entreprise BORINI CHABLAIS a racheté GAVOT TOURISME et qu'il convient de résigner le contrat de location des parcelles C 1727P et C 1729P à la Créto avec l'entreprise BORINI. La surface totale est de 1 840 m² et est destinée au stationnement d'autocars.

La durée de la location est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025, reconductible tacitement. Le loyer est fixé à 8 300 € et sera réévalué chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la location à l'entreprise BORINI au tarif de 8 300 €, réévaluable chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction,
- **AUTORISE** le Maire a signé le contrat de location avec l'entreprise BORINI.

Au registre sont les signatures

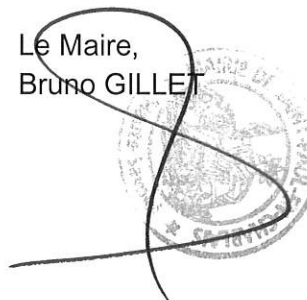
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le



ID : 074-217402494-20250116-D005_2025-DE